



Dossier de demande  
d'autorisation  
environnementale unique relatif  
au projet d'extension des sites  
de production agroalimentaire  
LACTINOV Abbeville et  
BABYDRINK (80)

Résumé non technique de l'étude d'incidence

Pièce 5

Octobre 2025

Ce dossier a été réalisé par :

**ELCIMAI ENVIRONNEMENT**

43, chemin du Vieux Chêne

38240 Meylan

Tél : 04 76 18 05 40

Référence : 1001061

Versions	Date	Auteur	Date	Validation
V0	17/10/2025	Ana SORIANO	20/10/2025	Jennifer DARY

# Sommaire

## **CHAPITRE 1 .... PRESENTATION ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE** **6**

- 1/ Contenu de l'étude d'incidences ..... 6**
- 2/ Moyens et méthodologie ..... 7**

## **CHAPITRE 2 ..... DESCRIPTION DE L'INSTALLATION EXISTANTE** **9**

- 1/ Rappel du contexte ..... 9**
- 2/ Description synthétique de l'installation existante..... 9**
  - 2.1/ Localisation..... 9
  - 2.2/ Plu et zonage concerné .....12
  - 2.3/ Accessibilité .....13
- 3/ Descriptif des activités actuelles ..... 14**
  - 3.1/ LACTINOV ABBEVILLE .....14
  - 3.2/ BABYDRINK .....17
- 4/ Gestion des eaux au niveau du site EXISTANT ..... 19**
  - 4.1/ Réseau d'assainissement .....19
  - 4.2/ Rétention des eaux incendie .....24
- 5/ Effectifs..... 26**

## **CHAPITRE 3 ..... DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET** **D'EXTENSION .....27**

- 1.1/ Présentation générale des 2 phases d'extension .....27
- 1.2/ Synthèse des surfaces du projet (LACTINOV + BABYDRINK) .....29

## **CHAPITRE 4 ...ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON** **ENVIRONNEMENT .....30**

- 1/ Synthèse de l'état actuel du site et de son environnement..... 30**

## **CHAPITRE 5 .....ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR** **L'ENVIRONNEMENT .....35**

## **CHAPITRE 6 ..... SYNTHESE DES MESURES D'EVITEMENT,** **REDUCTION OU COMPENSATION PREVUES DANS LE CADRE DU** **PROJET 42**

**1/ Synthèse des mesures ERC et de suivi et des niveaux d'incidences  
résiduelles ..... 42**

**CHAPITRE 7 ..... REMISE EN ETAT DU SITE  
46**

## Liste des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SOURCE : GEOPORTAIL) .....	10
FIGURE 2 : PLAN CADASTRAL AU DROIT DU PROJET (SOURCE : ELCIMAI ENVIRONNEMENT) .....	12
FIGURE 3 : EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE D'ABBEVILLE (SOURCE : GEOPORTAIL URBANISME) .....	13
FIGURE 4 : LOCALISATION DES ACCES AUX PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET .....	14
FIGURE 5 : PROCESSUS DE CONDITIONNEMENT ASEPTIQUE (SOURCE : LACT'UNION).....	16
FIGURE 6 : PROCESSUS FABRICATION EN CONTINU DE BEURRE (SOURCE : LACT'UNION) .....	16
FIGURE 7: ORGANISATION ACTUELLE DU SITE (AVANT PROJET D'EXTENSION) .....	18
FIGURE 9 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DU SITE LACTINOV ACTUEL (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE).....	20
FIGURE 10 : SYNOPTIQUE DE PRINCIPE D'ASSAINISSEMENT LACTINOV ACTUEL (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE) .....	21
FIGURE 11 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DU SITE BABYDRINK ACTUEL (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE).....	22
FIGURE 12 : SYNOPTIQUE DE PRINCIPE D'ASSAINISSEMENT BABYDRINK ACTUEL (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE) .....	23
FIGURE 13 : BASSIN DE RETENTION DE 1 600 M <sup>3</sup> EXISTANT A L'OUEST DU SITE .....	24
FIGURE 14 : BASSIN DE RETENTION DE 1 850 M <sup>3</sup> CREE A L'EST DU SITE .....	25
FIGURE 8 : PHASAGE ET PROCEDURES CONCERNEES PAR LE PROJET D'EXTENSION (SOURCE : PAC LIGNE 3.1 DECEMBRE 2024) .....	28

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES SOURCES ET DES RESSOURCES UTILISEES POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE D'INCIDENCES.....	7
TABLEAU 2 : BILAN DES MODIFICATIONS PARCELLAIRES CONCERNANT LE SITE DE LACTINOV (SOURCE : LACTINOV) .....	11
TABLEAU 4 : BILAN DES SURFACES DU PROJET (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE) .....	29
TABLEAU 5 : EVOLUTION DES SURFACES DE PLANCHER DU SITE (SOURCE : ELCIMAI INGENIERIE) .....	29
TABLEAU 12 : SYNTHESE DE L'ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT (ELCIMAI ENVIRONNEMENT) 30	
TABLEAU 13 : ANALYSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET D'EXTENSION DES SITES LACTINOV ABBEVILLE ET BABYDRINK .....	36
TABLEAU 14 : MESURES D'EVITEMENT (E), DE REDUCTION (R) ET COMPENSATION (C) RETENUES, MESURES DE SUIVI (S) ASSOCIEES ET NIVEAUX D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES RESIDUELLES .....	42

# Chapitre 1 Présentation et méthodologie de l'étude

## 1/ Contenu de l'étude d'incidences

Conformément aux dispositions du code de l'environnement en vigueur, le présent document, nommé « étude d'incidence », présente les incidences prévisibles de l'installation sur son environnement en mode de fonctionnement normal (ses incidences en mode de fonctionnement anormal étant reprises dans l'étude de dangers).

Elle est établie pour un projet qui n'est pas soumis à étude d'impact et est proportionnée à l'importance de ce projet et à son incidence prévisible sur l'environnement, au regard des intérêts mentionnés à l'article R181-3.

L'étude d'incidence est organisée selon les principaux points édictés dans l'article R181-14 du code de l'environnement :

« 1° Décrit l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement ;

2° Détermine les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement ;

3° Présente les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, les compenser s'ils ne peuvent être évités ni réduits et, s'il n'est pas possible de les compenser, la justification de cette impossibilité ;

4° Propose des mesures de suivi ;

5° Indique les conditions de remise en état du site après exploitation ;

### **6° Comporte un résumé non technique.**

II. – Lorsque le projet est susceptible d'affecter des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1, l'étude d'incidence environnementale porte sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques. Elle précise les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives au regard de ces enjeux. Elle justifie, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10.

Lorsque le projet est susceptible d'affecter un ou des sites Natura 2000, l'étude d'incidence environnementale comporte l'évaluation au regard des objectifs de conservation de ces sites dont le contenu est défini à l'article R414-23. »

## 2/ Moyens et méthodologie

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux du site projeté, les ressources, moyens ou documents utilisés pour établir cet état initial sont présentés dans le tableau suivant :

*Tableau 1 : Liste des sources et des ressources utilisées pour l'élaboration de l'étude d'incidences*

Aspects concernant l'état initial de l'environnement	Source / Base de données
<b>Plan Local d'Urbanisme</b>	Géoportail de l'Urbanisme
<b>Schéma de Cohérence Territoriale</b>	<a href="https://www.baiedesomme3vallees.fr/accueil/schema-de-coherence-territoriale/">https://www.baiedesomme3vallees.fr/accueil/schema-de-coherence-territoriale/</a>
<b>Servitudes</b>	Géoportail de l'Urbanisme / PLU Abbeville
<b>Environnement proche</b>	Portail Géorisques
<b>Réseaux de communications</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
<b>Réseaux</b>	LACTINOV
<b>Immeubles classés ou inscrits, Sites classés ou inscrits, ZPPA, Sites Patrimoniaux Remarquables</b>	Atlas des Patrimoines (ministère de la Culture) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
<b>Paysage</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a> PLU Abbeville Dossier DAE SPFL 2014 (LACTINOV)
<b>Trafic</b>	<a href="http://www.data.gouv.fr">www.data.gouv.fr</a> (réseau national) <a href="http://Somme.fr">Somme.fr</a> (réseau départemental)
<b>Zones naturelles remarquables</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a> Rapport de diagnostic écologue GES 2025
<b>Zones humides</b>	Rapport de diagnostic écologue GES 2025
<b>Inventaires écologiques</b>	Rapport de diagnostic écologue GES 2025
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	Remplacé par le SRADDET Hauts-de-France
<b>Géologie/hydrogéologie</b>	Données InfoTerre (BRGM) Suivi Aqua Picardie Maritime (Rapport de base ELCIMAI Environnement 2020)
<b>Topographie et morphologie</b>	Elcimai Ingénierie

Aspects concernant l'état initial de l'environnement	Source / Base de données
<b>Pollution des sols</b>	Base de données BASIAS / BASOL (Portail Géorisques) Rapport de base GINGER BURGEAP février 2024
<b>Réseau hydrographique</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
<b>SDAGE</b>	SDAGE Artois Picardie (Gest'eau)
<b>SAGE</b>	SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (Gest'eau)
<b>Hydrogéologie</b>	InfoTerre-BRGM
<b>Zone de répartition des eaux</b>	<a href="https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/">https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/</a>
<b>Qualité de l'Air</b>	Atmo Hauts-de-France (Portail <a href="http://www.trace-hdf.fr/">www.trace-hdf.fr/</a> )
<b>Etat initial sonore</b>	Annexes PLU Abbeville Rapport d'intervention de l'APAVE du 13/11/2020
<b>Risques naturels</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
<b>Risques industriels</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/">https://www.georisques.gouv.fr/</a>

L'évaluation de l'incidence du projet a été réalisée sur la base des données exploitant (mesures de bruit et analyse d'effluents notamment), des données relatives aux activités prévisionnelles du projet, ainsi que des retours d'expérience.

Une description des mesures de prévention et de réduction des incidences, élaborée à partir des documents de définition du projet, est présentée dans l'étude d'incidences figurant en pièce 05 du dossier. Le présent résumé non technique en propose une synthèse au Chapitre 6.

## Chapitre 2 Description de l'installation existante

### 1/ Rappel du contexte

Sur le plan fonctionnel, l'ensemble des installations de Lactinov et Babydrink à Abbeville est structuré autour de plusieurs activités : réception de matières premières, production UHT et fabrication de bouteilles, activité de beurrerie, préparation des recettes, puis embouteillage sur place ou transfert vers le site de Babydrink pour conditionnement, et enfin expédition vers l'extérieur des palettes. Les produits finis LAA sont actuellement stockés dans un bâtiment dédié, avec un transfert par galerie vers un magasin de stockage automatisé en grande hauteur, d'une capacité de 11 000 palettes.

Dans le cadre de sa stratégie industrielle à cinq ans, le site anticipe une saturation de ses capacités et oriente sa croissance vers les produits formulés (nutrition infantile, boissons formulées, etc.), en réponse à la baisse tendancielle de la consommation de lait blanc (environ -3 % par an).

Bien que le volume global de lait collecté (135 millions de litres) reste stable, les produits élaborés nécessitent davantage d'espace de stockage. Contrairement au lait blanc, stocké sur de courtes durées, les produits formulés sont soumis à des procédures de contrôle qualité plus longues, entraînant des durées de stockage accrues.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet d'extension du site LAA, comprenant l'allongement d'environ un tiers de la longueur actuelle du magasin de stockage automatisé, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment destiné au stockage des emballages. Une galerie de liaison double sens viendra optimiser les flux entre la production et les zones de stockage.

Par ailleurs, un développement complémentaire est prévu sur le site de Babydrink, afin d'y installer une capacité propre de préparation de recettes, une deuxième ligne de conditionnement et un stockage de produits finis et emballages.

Dans le cadre de cette croissance, le projet prévoit également l'extension du pôle social et administratif avec la création d'un nouvel accueil, l'aménagement de bureaux supplémentaires, de vestiaires et la réorganisation du laboratoire existant. Parallèlement à l'évolution des capacités de stockage et des locaux sociaux, les utilités seront renforcées, au niveau de la production de froid sur l'ensemble du site, et avec l'ajout d'une chaudière et d'un système de sprinklage pour Babydrink. Enfin, le stationnement du personnel sera adapté grâce à l'agrandissement du parking.

### 2/ Description synthétique de l'installation existante

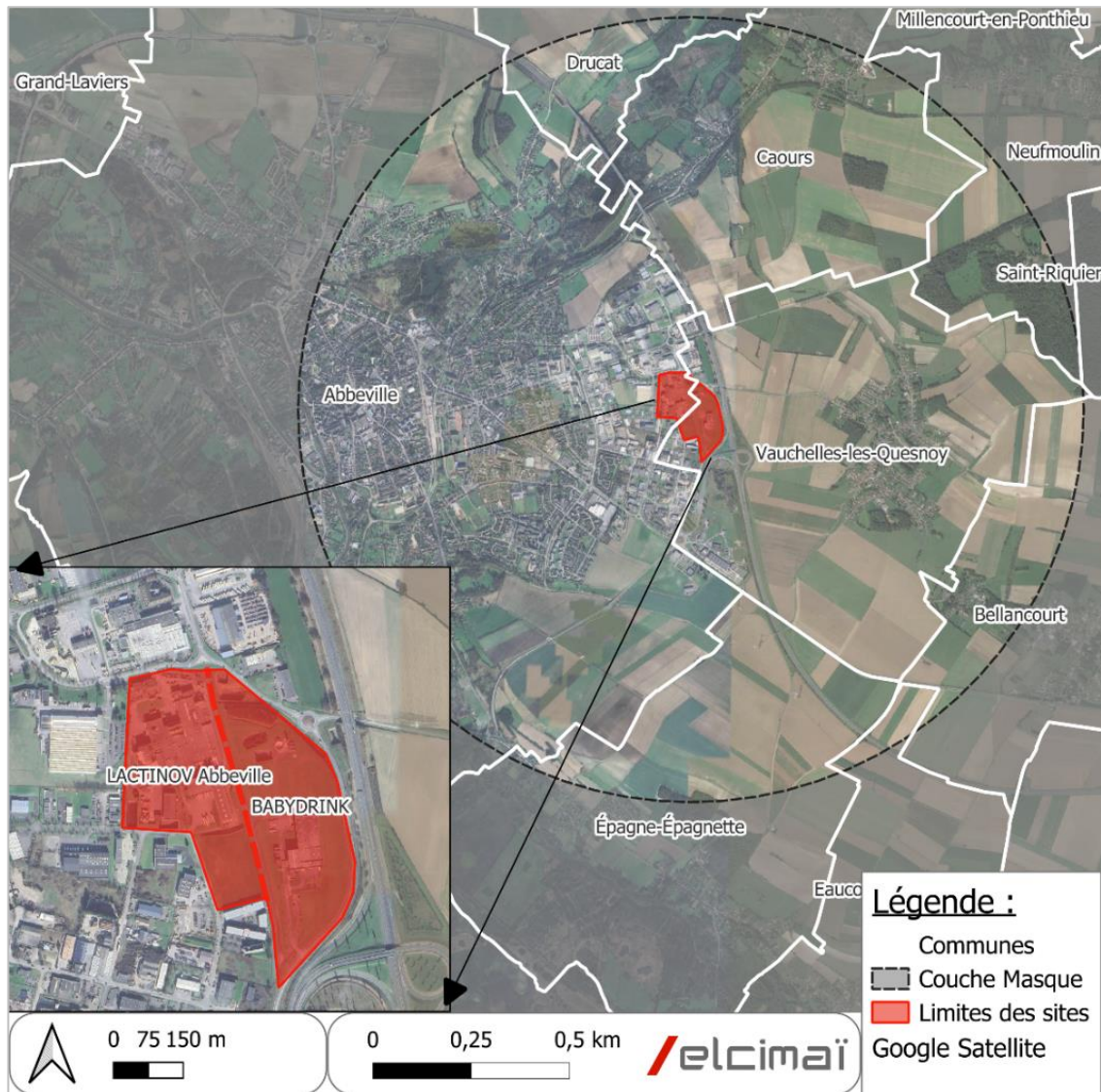
#### 2.1/ Localisation

L'installation LACTINOV Abbeville est localisée sur la commune d'Abbeville et pour partie sur la commune de Vauchelles-les-Quesnoy, dans le département de la Somme (80). Elle occupe une surface totale de 8,9 ha.

De son côté, l'installation BABYDRINK, **située à l'est de la précédente**, est localisée sur la commune de Vauchelles-les-Quesnoy, dans le département de la Somme (80). Le site de BABYDRINK occupe une surface totale 10,2 ha.

**Les deux unités sont maintenant sur la même unité foncière constituant une seule entité administrative incluant 2 unités de production indépendantes.**

Figure 1 : Localisation du site (Source : Géoportail)



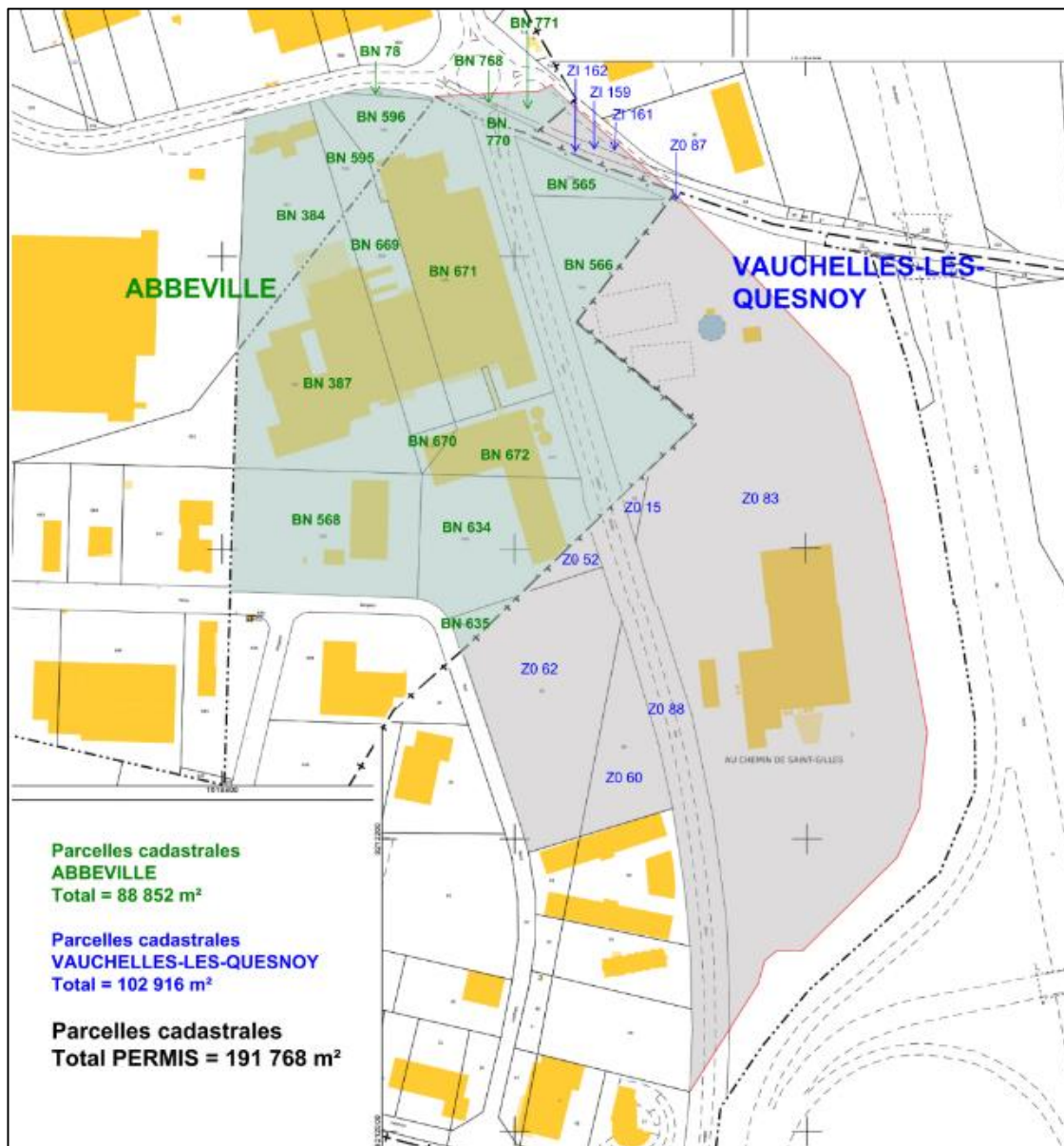
L'ensemble de parcelles concernées par le site est listé ci-dessous. La justification de leur maîtrise foncière est jointe en pièce n°3 du dossier.

Tableau 2 : Bilan des modifications parcellaires concernant le site de LACTINOV (Source : LACTINOV)

Préfixe	Section	Feuille	N° parcelle	Commune ou lieu-dit	Code postal	Surface parcelle (m <sup>2</sup> )
0	ZI	1	15	Vauchelles	80132	394
0	ZO	1	52	Vauchelles	80132	847
0	ZO	1	60	Vauchelles	80132	4626
0	ZO	1	62	Vauchelles	80132	13428
0	BN	1	78	Abbeville	80100	210
0	ZO	1	83	Vauchelles	80132	71696
0	ZO	1	87	Vauchelles	80132	32
0	ZO	1	88	Vauchelles	80132	10217
0	ZI	1	159	Vauchelles	80132	436
0	ZI	1	161	Vauchelles	80132	720
0	ZI	1	162	Vauchelles	80132	520
0	BN	1	384	Abbeville	80100	7304
0	BN	1	387	Abbeville	80100	14081
0	BN	1	565	Abbeville	80100	1824
0	BN	1	566	Abbeville	80100	8322
0	BN	1	568	Abbeville	80100	10776
0	BN	1	595	Abbeville	80100	1498
0	BN	1	596	Abbeville	80100	2150
0	BN	1	634	Abbeville	80100	8709
0	BN	1	635	Abbeville	80100	653
0	BN	1	669	Abbeville	80100	5477
0	BN	1	670	Abbeville	80100	503
0	BN	1	671	Abbeville	80100	14096
0	BN	1	672	Abbeville	80100	4232
0	BN	1	768	Abbeville	80100	186
0	BN	1	770	Abbeville	80100	8028
0	BN	1	771	Abbeville	80100	803

Le plan suivant localise l'ensemble des parcelles cadastrales concernées par les 2 installations :

Figure 2 : Plan cadastral au droit du projet (Source : Elcimaï Environnement)



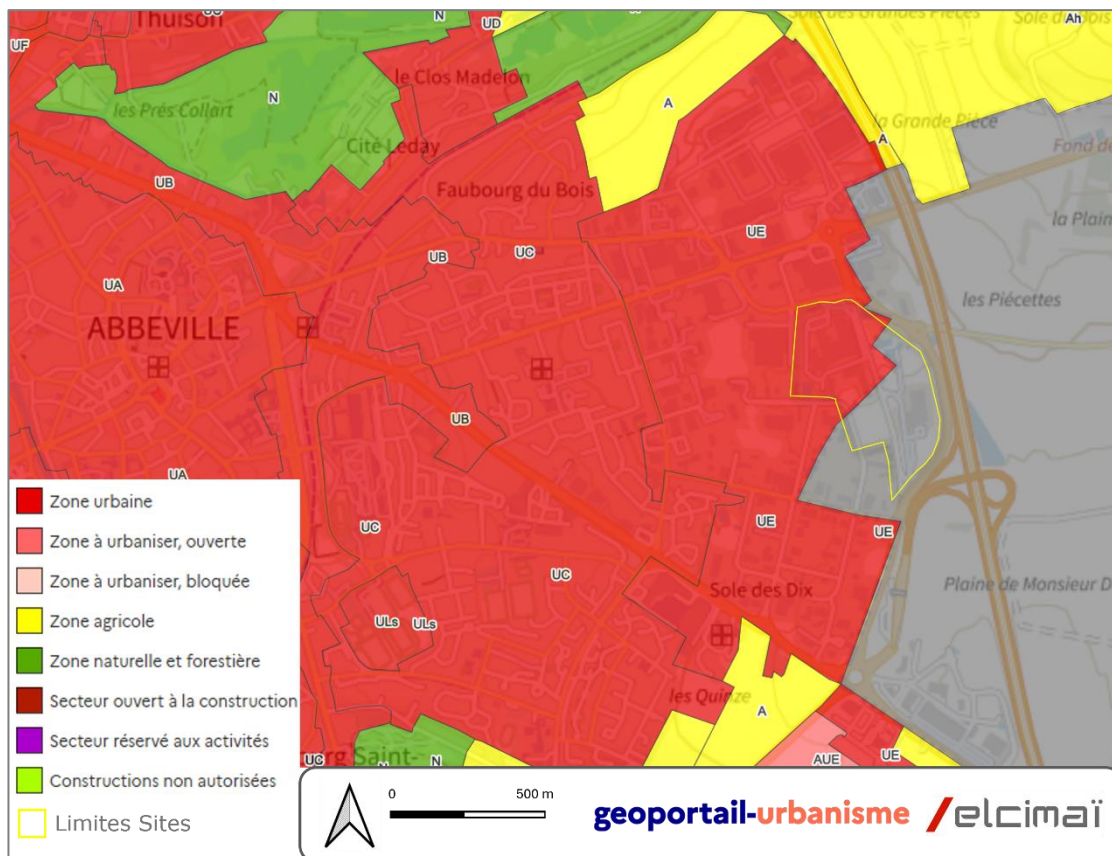
## 2.2/ Plu et zonage concerné

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme élabore actuellement un PLUi, dont l'objectif est de définir le projet de développement de l'intercommunalité sur les 10 prochaines années et de régir le droit du sol.

Dans l'attente de l'approbation du Plan d'Urbanisme Intercommunale (PLU-I), l'installation est concernée par le PLU de la commune d'Abbeville, approuvé le 30 juin 2016 et dont la dernière modification (modification n°5) a été approuvée le 24 avril 2024. **Situé en secteur UE, dédié aux zones urbanisables**, le règlement de cette zone s'applique.

En l'absence de Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Vauchelles-les-Quesnoy, le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) s'appliquera par défaut sur la partie est du projet.

Figure 3 : Extrait du plan de zonage du PLU de la commune d'Abbeville (Source : Géoportail urbanisme)



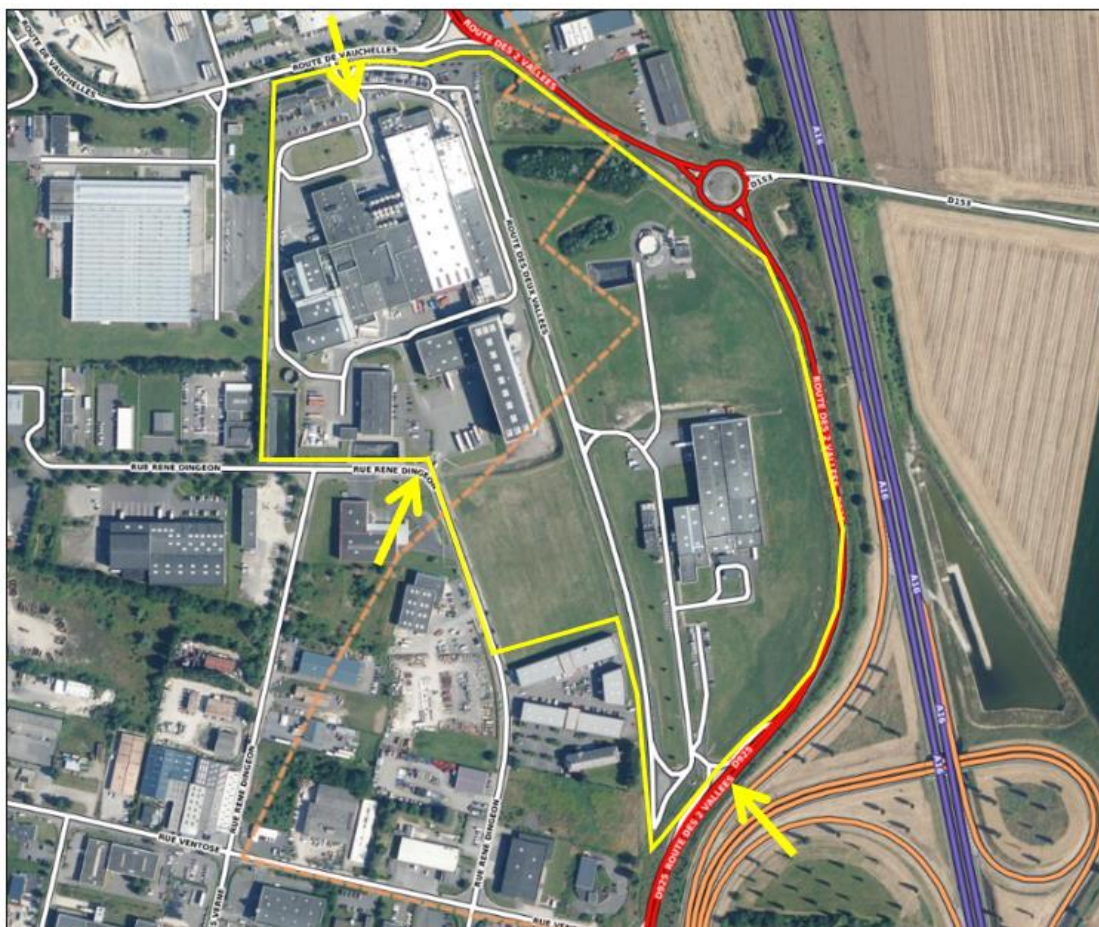
### 2.3/ Accessibilité

Le site étendu de LACTINOV ABBEVILLE – BABYDRINK dispose de 3 accès véhicules sans risque pour la circulation :

- 1 accès sur la route des Deux Vallées (D 4925) déviée,
- 1 accès sur la route de Vauchelles,
- 1 accès sur la rue René Dingeon.

Une liaison par une voie en enrobé se fait entre les deux sites (ancienne voie départementale).

Figure 4 : Localisation des accès aux parcelles concernées par le projet



### 3/ Descriptif des activités actuelles

#### 3.1/ LACTINOV ABBEVILLE

Créé en 1992, LACTINOV Abbeville est spécialisé dans la production et le conditionnement aseptique en bouteilles de produits laitiers.

Le site est équipé de son propre atelier d'extrusion – soufflage de fabrication de bouteilles PEHD. Ce site de production opère également dans le domaine de la matière grasse laitière en la transformant sous différents types de beurre destinés à l'industrie de seconde transformation ainsi qu'au consommateur final (beurre en plaquettes).

Les principales activités de LAA sont :

- La réception, le prétraitement et le stockage de lait,
- Le conditionnement aseptique UHT (lait de consommation et dérivés),
- La préparation de recettes,
- La transformation de matière grasse.

Parallèlement à ses activités de transformation du lait, LAA assure la fabrication des contenants (extrusion de bouteilles en plastique) et le stockage des produits laitiers avant expédition vers la grande distribution :

- Réception et stockage de granules de PEHD,
- Extrusion des bouteilles en PEHD,
- Transport pneumatique des bouteilles et stockage,
- Stockage des produits finis dans un magasin automatisé de grande hauteur.

Le bâtiment REP regroupe la réception, l'écémage et la pasteurisation du lait.

Atelier de Conditionnement Aseptique UHT (lait de consommation et dérivés) :

- Potentiel de 180 000 000 de bouteilles/an,
- 3 lignes d'embouteillage : 54 000 bouteilles/heure environ, dont :
  - une ligne de conditionnement aseptique 1 litre (18 000 b/h) ;
  - deux lignes de conditionnement aseptique multiformats (1 L, 500 ml, 250 ml, 200 ml) à une cadence de 18 000 bouteilles/h chacune ;
- Capacité de stockage en palettes : 11 080 palettes dans un magasin de grande hauteur.

Les principales installations de l'entité LACTINOV sont :

- L'unité de traitement du lait (Réception / Ecémage / Pasteurisation : REP) ;
- La cuverie REP ;
- La beurrerie ;
- La zone de production et conditionnement de lait et de crème ;
- L'atelier extrusion ;
- Le laboratoire ;
- La zone de stockage des consommables UHT ;
- La zone de stockage des consommables, ingrédients et produits frais ;
- Le Magasin Grande Hauteur (MGH) ;
- Le NEP (nettoyage en place) ;
- L'atelier R&D ;
- Le local de charge ;
- La production de froid NH3 ;
- Une station de carburant.

Figure 5 : Processus de conditionnement aseptique (Source : LACT'UNION)

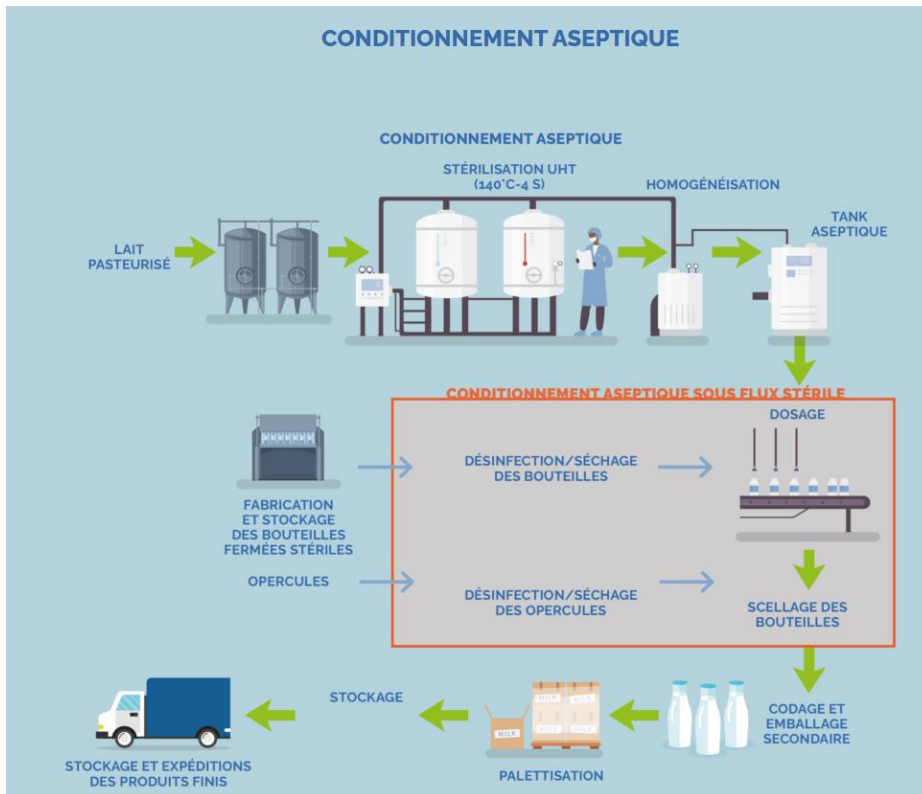
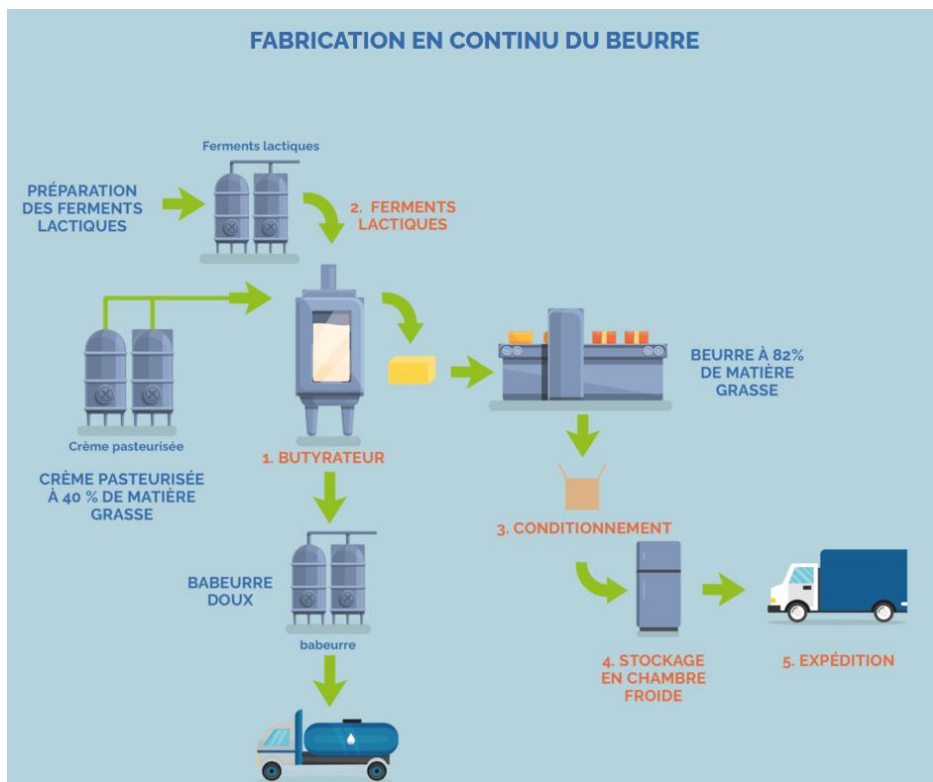


Figure 6 : Processus fabrication en continu de beurre (Source : LACT'UNION)



### **3.2/ BABYDRINK**

Les activités qui sont développées au sein du site BABYDRINK sont similaires à celles de LACTINOV ABBEVILLE.

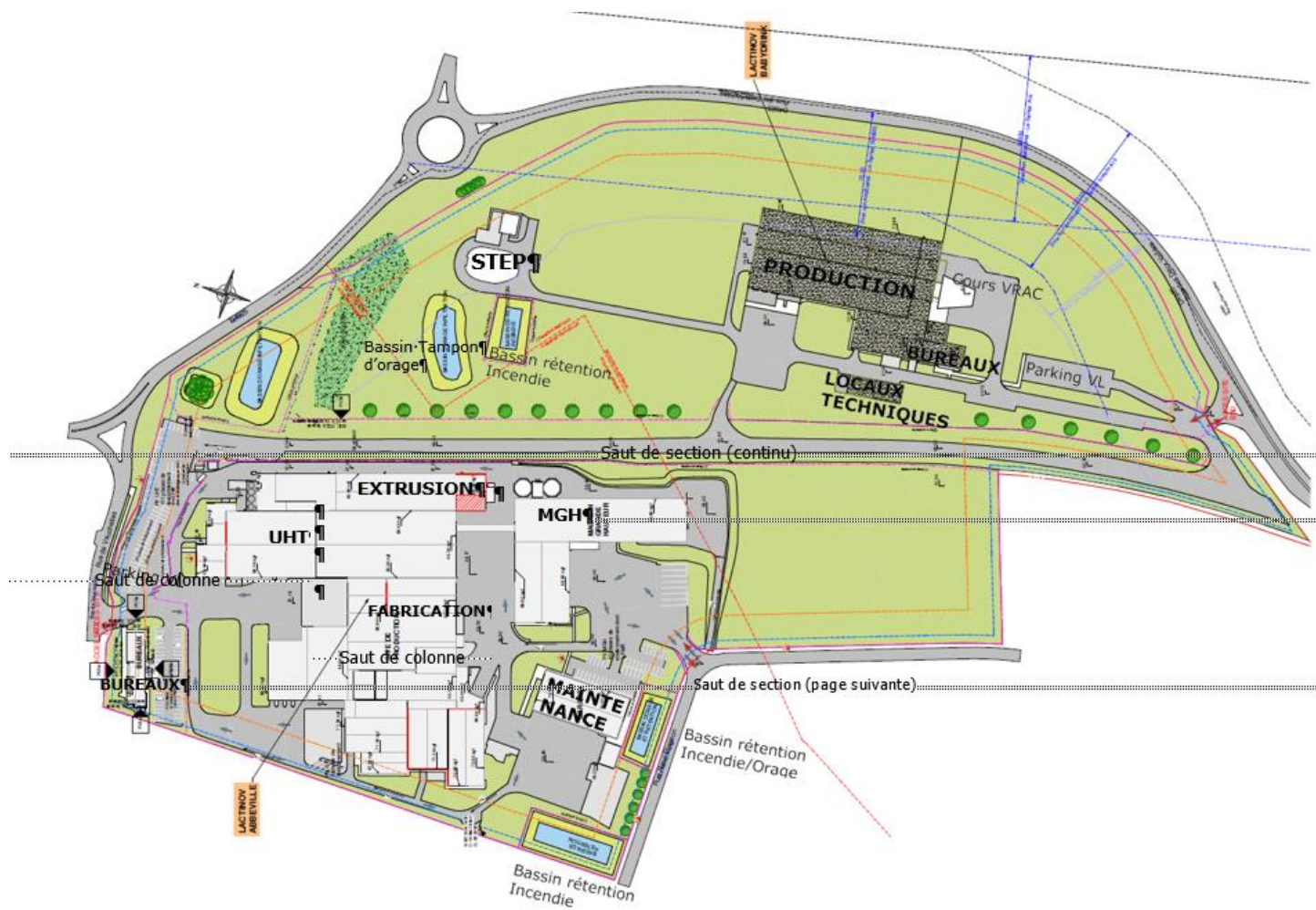
Le site BABYDRINK est spécialisé dans le traitement de laits formulés et infantiles. Les activités qui y sont développées sont :

- La réception du lait,
- La stérilisation du lait,
- La fabrication des bouteilles,
- L'embouteillage,
- La pose d'une capsule,
- Le surbouchage,
- L'étiquetage,
- Le regroupement par packs de différentes unités,
- La palettisation,
- Le filmage ou houssage,
- Le stockage de produits finis.

Le projet va développer le site pour ajouter plus de d'espaces de stockage et créer un nouvel atelier de recettes.

Le schéma en page suivante présente l'organisation actuelle du site, avant le projet d'extension.

Figure 7: Organisation actuelle du site (avant projet d'extension)



## 4/ Gestion des eaux au niveau du site EXISTANT

### 4.1/ Réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement du site est de type **séparatif et gravitaire**. Il distingue ainsi plusieurs circuits de collecte adaptés à la nature des eaux :

- **Les eaux pluviales (EP)**, qui regroupent à la fois les **eaux pluviales issues des toitures (EPT)** et celles provenant des **voiries et espaces extérieurs (EPV)**. Ces réseaux permettent de collecter et d'évacuer séparément les eaux météoriques afin d'éviter tout mélange avec les effluents industriels ou domestiques.
- **Les eaux d'extinction incendie (EUInc)**, qui font l'objet d'un traitement particulier compte tenu de leur potentiel de pollution accidentelle. Ces eaux sont dirigées vers des ouvrages spécifiques de confinement, permettant de prévenir tout rejet non maîtrisé vers le milieu naturel ou le réseau public.
- **Les eaux usées industrielles (EUInd)**, issues des activités de production, sont collectées par un réseau dédié afin d'être traitées conformément aux exigences réglementaires et aux capacités du réseau de collecte.
- **Les eaux usées domestiques et vanes (EU/EV)**, provenant des sanitaires et locaux sociaux, sont évacuées via un réseau distinct du réseau industriel.

Le site dispose de trois points de rejet vers le réseau public, chacun étant équipé d'une vanne d'arrêt permettant, en cas d'incident, de confiner les eaux d'extinction incendie à l'intérieur du site.

Ces eaux sont ainsi collectées et stockées dans quatre bassins de rétention étanches :

- un bassin de 350 m<sup>3</sup> situé sur le site Lactinov Abbeville, également utilisé comme bassin d'orage,
- un bassin de 1 600 m<sup>3</sup> implanté sur le site Lactinov Abbeville,
- un bassin de 1 850 m<sup>3</sup> commun aux sites Lactinov Abbeville et Babydrink,
- et enfin un bassin de 1 000 m<sup>3</sup> localisé sur le site Babydrink.

Les schémas suivants présentent l'état existant concernant les flux d'eaux pluviales/eaux incendie au niveau du site.

Figure 8 : Zonage d'assainissement des eaux pluviales au niveau du site LACTINOV actuel (Source : ELCIMAI Ingénierie)

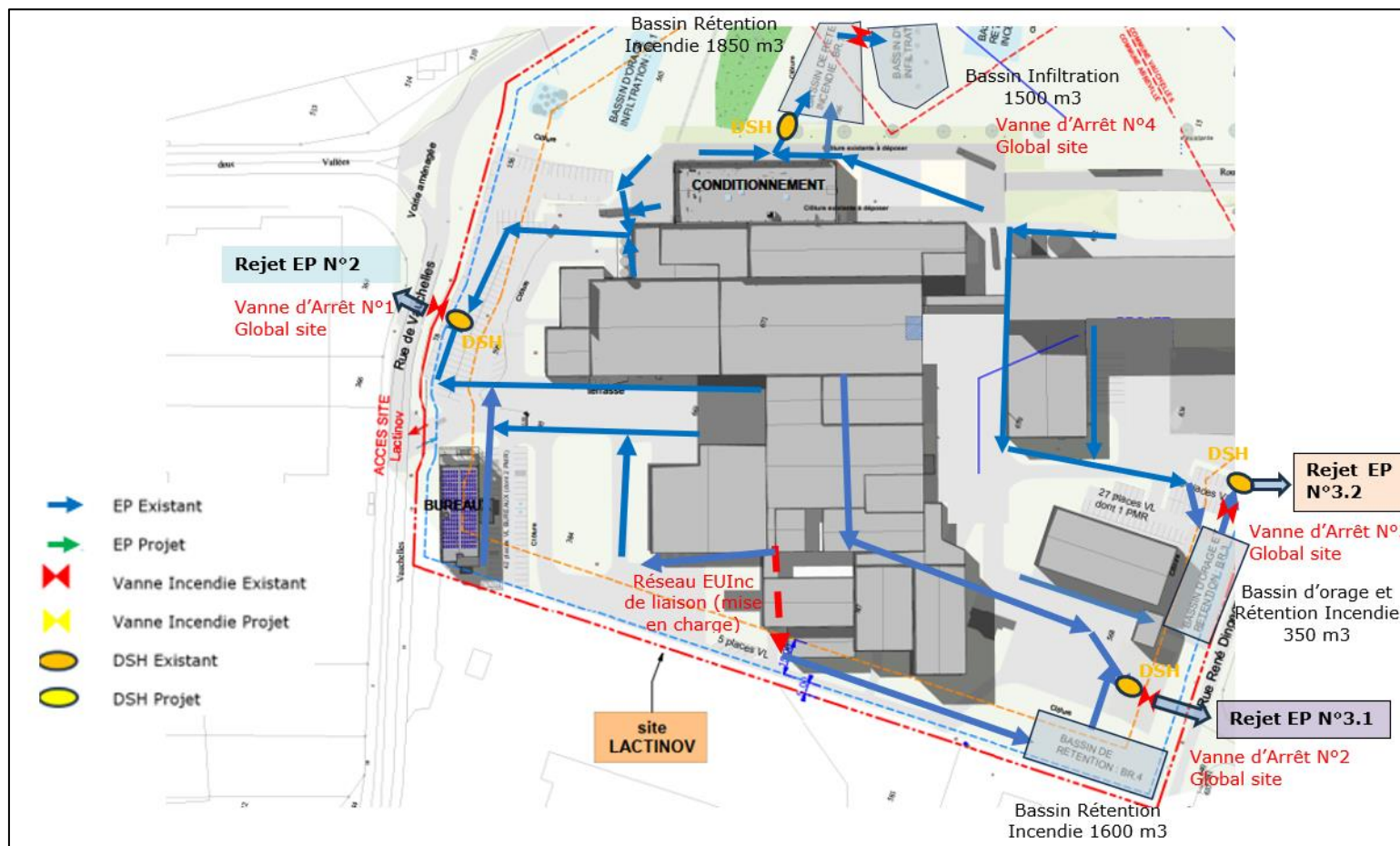


Figure 9 : Synoptique de principe d'assainissement LACTINOV actuel (Source : Elcimai Ingénierie)

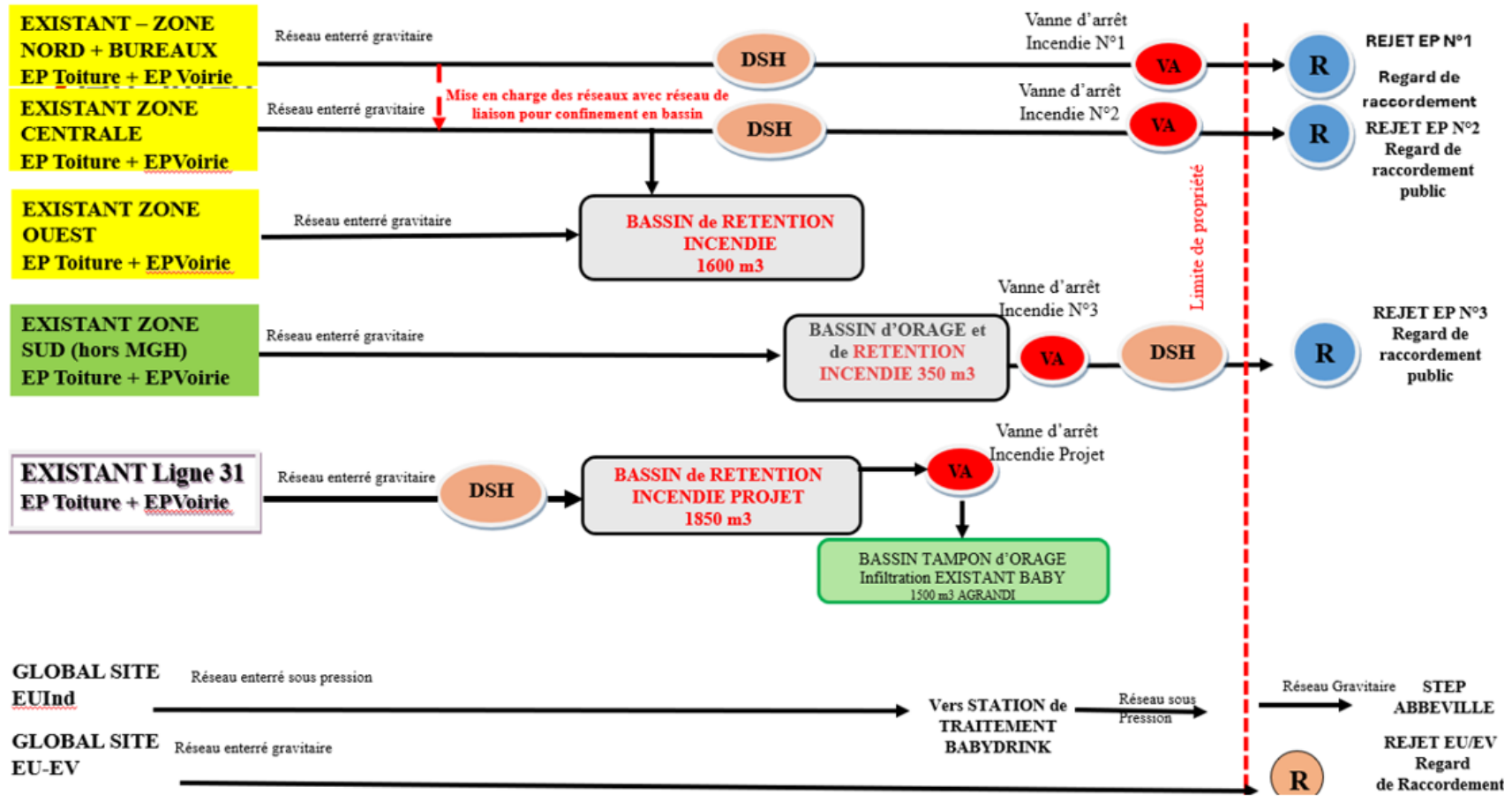


Figure 10 : Zonage d'assainissement des eaux pluviales au niveau du site BABYDRINK actuel (Source : ELCIMAI Ingénierie)

**SITE BABYDRINK - ETAT EXISTANT – ZONING d'ASSAINISSEMENT des EAUX PLUVIALES**

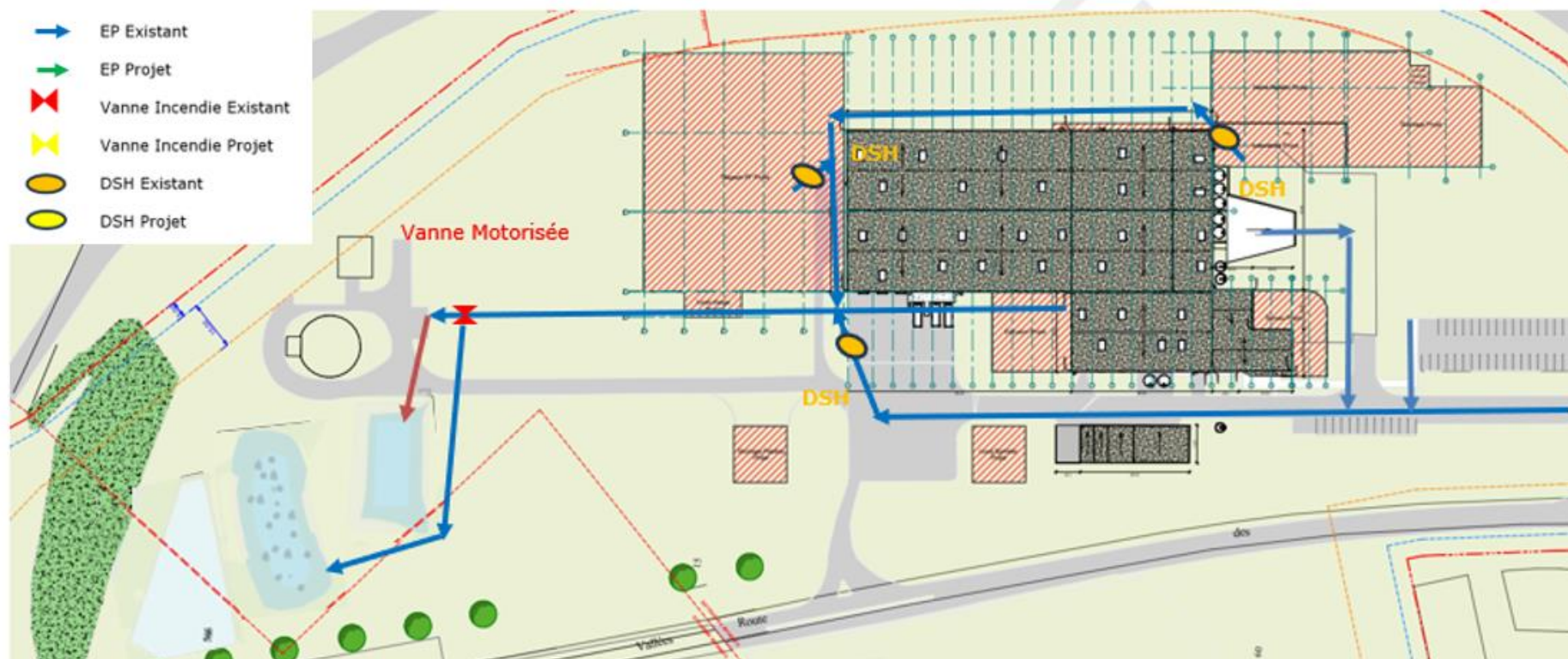
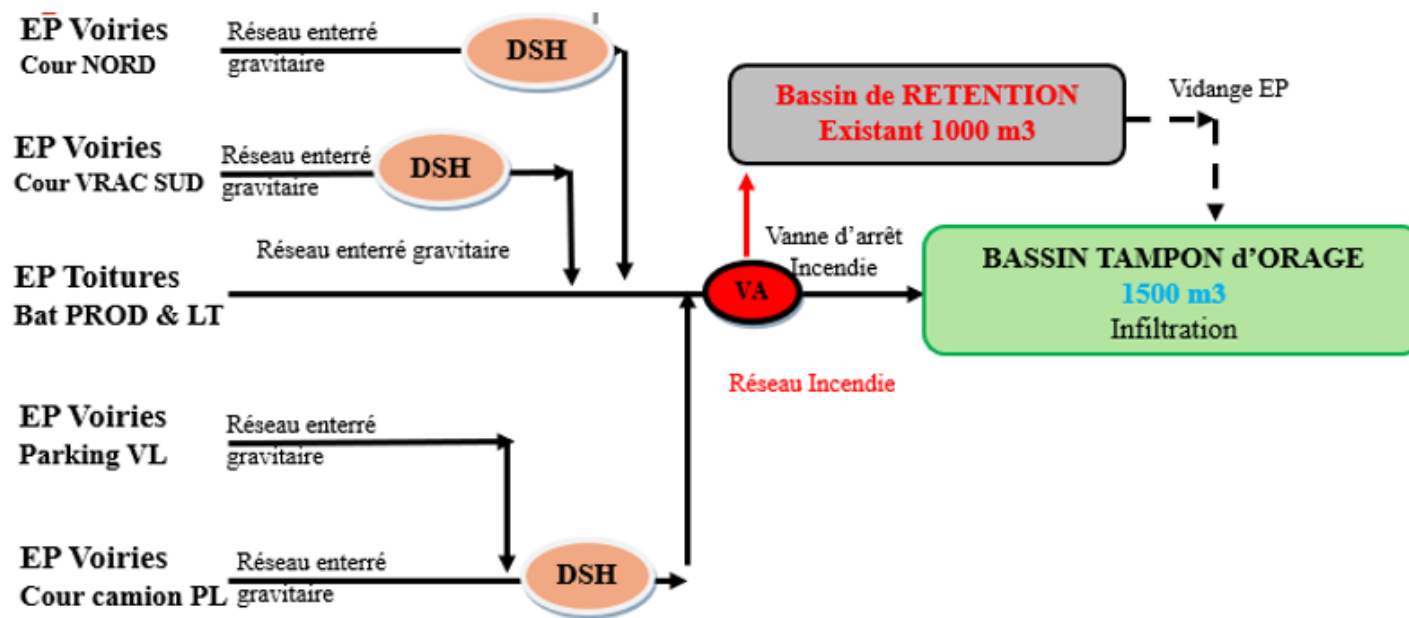


Figure 11 : Synoptique de principe d'assainissement BABYDRINK actuel (Source : Elcimai Ingénierie)







## 5/ Effectifs

Au début de l'année 2025, les effectifs des deux sites se composent de **237 salariés pour LACTINOV** et de **53 salariés pour BABYDRINK** repartis entre les activités de production, de conditionnement et de logistique.

# Chapitre 3 Descriptif synthétique du projet d'extension

## 1.1/ Présentation générale des 2 phases d'extension

La phase 1 du projet d'extension a été traitée dans le PAC de décembre 2024, concernant uniquement le site LACTINOV d'Abbeville.

- Remplacement de la ligne de production 3.0 par la nouvelle ligne 3.1 ;
- Extension en hauteur avec la création d'un nouvel étage (R+2) du bâtiment administratif sur environ 600 m<sup>2</sup> ;
- Création d'une terrasse en R+1, attenante à la salle de pause du personnel sur environ 50 m<sup>2</sup> ;
- Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie dimensionné pour les phases 1 et 2 du projet;
- Principe de voiries inchangé : maintien de la circulation PL à sens unique autour des bâtiments de conditionnement et extrusion au même niveau que l'actuel ;
- Réaménagement des espaces verts autour des bassins et de la voirie périphérique : conservation du nombre d'arbres et arbustes existants.

La phase 2 d'extension du site est traitée dans le présent dossier, elle concerne plusieurs modifications des sites :

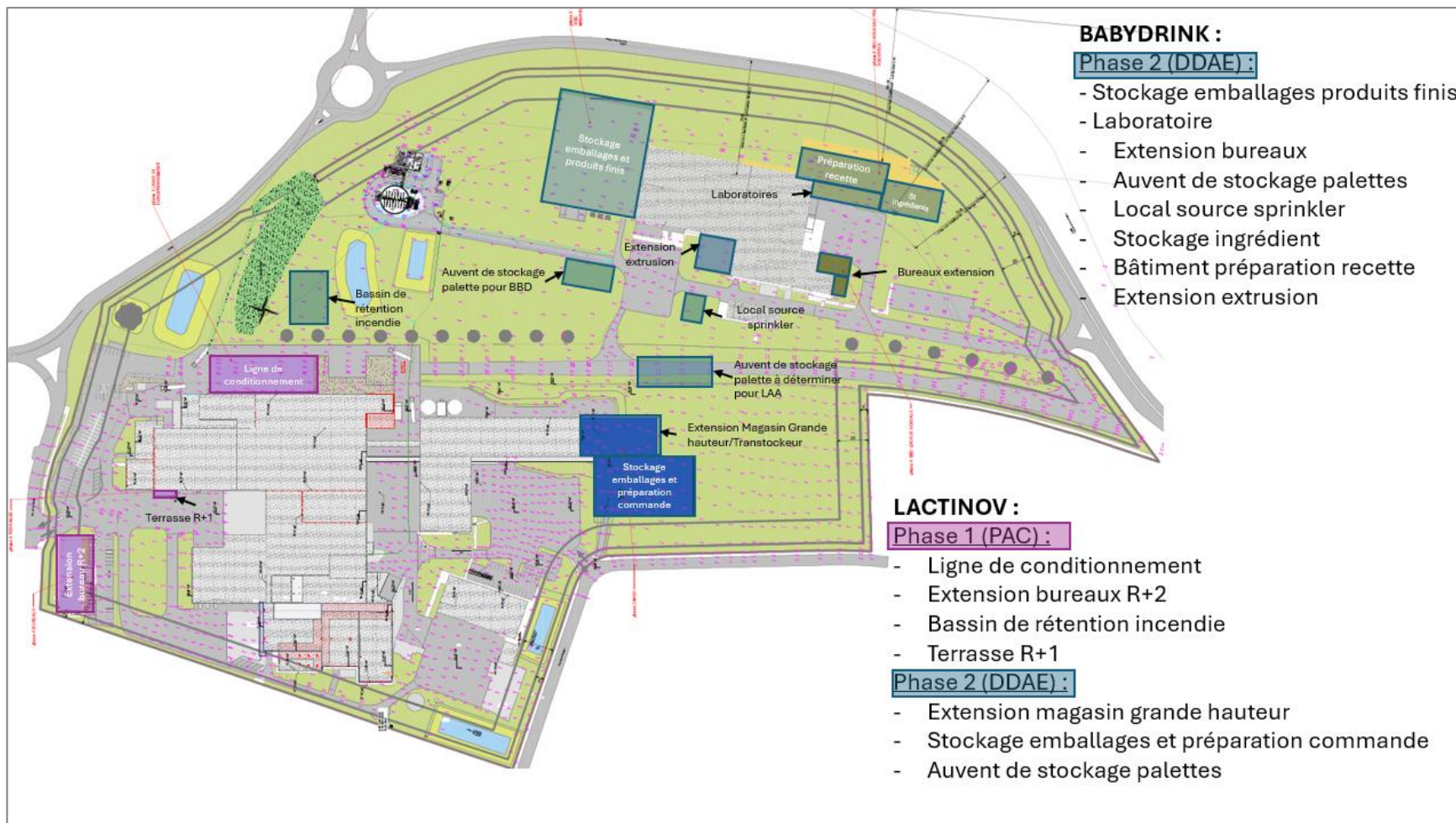
### LACTINOV :

- Extension du magasin grande hauteur ;
- Création d'une zone de stockage d'emballages et de préparation de commandes ;
- Création d'un auvent de stockage de palettes ;
- Principe de voiries inchangé : maintien de la circulation de secours autour du magasin grande hauteur et du stockage d'emballages ;

### BABYDRINK :

- Création d'un atelier de préparation recettes et de son stockage ingrédients ;
- Création d'une zone de stockage d'emballages et de produits finis ;
- Création d'un nouveau laboratoire, l'ancien étant réaménagé en locaux sociaux;
- Extension des bureaux et locaux sociaux ;
- Extension de l'atelier extrusion ;
- Création d'un auvent de stockage de palettes ;
- Sprinklage du site ;
- Création d'une voirie « pompiers » autour du site ;
- Utilisation du bassin de rétention incendie (créé en phase 1 du projet d'extension), pour la gestion des eaux incendies des extensions projetées (voir synoptique correspondant) ;
- Création d'une nouvelle cour pour les camions, face au bâtiment de stockage d'emballages et produits finis ;
- Création d'une rampe Poids Lourds pour l'accès au quai du bâtiment de stockage des Matières Premières ;
- Agrandissement du parking pour le personnel.

Figure 14 : Phasage et procédures concernées par le projet d'extension (Source : PAC Ligne 3.1 décembre 2024)



Les nouveaux aménagements sont présentés en détail dans la Présentation administrative et technique du projet, jointe en Pièce n°1 du présent dossier. Une synthèse des principaux travaux prévus y est également proposée.

## 1.2/ Synthèse des surfaces du projet (LACTINOV + BABYDRINK)

Le détail des surfaces du projet pour les 2 sites est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Bilan des surfaces du projet (Source : Elcimai Ingénierie)

Surfaces terrain = 191 767,90m<sup>2</sup>

Surfaces d'emprises totales	Abbeville	Vauchelles
Bâtiments existants	31 269,18	7 862,20
Bâtiments projets 2025	1 559,66	13 114,74
Allée piétonne	1 325,89	318,37
Bassins	4 921,24	2 651,29
Dallage extérieur	1 848,26	558,64
Dallage projet + bache incendie	-	1 063,19
Stabilisé + graviers	2 156,98	5 549,97
Evergreen	1 047,39	710,69
Voirie PL	22 087,99	13 473,12
Voirie VL	5 269,37	2 238,17
Step	-	557,69
Espaces verts	20 670,81	51 513,06
<b>Total aménagement extérieur</b>	<b>92 156,77</b>	<b>99 611,13</b>
<b>Total surfaces extérieures</b>	<b>191 768 m<sup>2</sup></b>	

Tableau 4 : Evolution des surfaces de plancher du site (Source : Elcimai Ingénierie)

Surfaces SDP après projet :

SURFACES SDP				
		LACTINOV	BABYDRINK	TOTAL
ABBEVILLE	Existant	27 052,00	-	27 052,00
	Permis 2024	2 150,00	-	2 150,00
	Permis projet 2025	1 289,56		1 289,56
	<b>Total</b>	<b>30 491,56</b>	<b>-</b>	<b>30 491,56</b>
VAUCHELLES	Existant	-	7 512,00	7 512,00
	Permis 2024	-	-	-
	Permis projet 2025	4 446,43	8 390,29	12 836,72
	<b>Total</b>	<b>4 446,43</b>	<b>15 902,29</b>	<b>20 348,72</b>
Surfaces totales existantes				36 714,00
Surfaces totales permis 2025				<b>14 126,28</b>
Surfaces totales bâtiments LACTINOV+BABYDRINK				50 840,28

# Chapitre 4 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

## 1/ Synthèse de l'état actuel du site et de son environnement

Le tableau figurant à la page suivante reprend les aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement.

Nota : Les éléments d'analyse présentés dans ce tableau sont proposés qualitativement : se reporter aux chapitres correspondants au sein de l'étude d'incidence pour obtenir les évaluations quantitatives disponibles.

Tableau 5 : Synthèse de l'état actuel du site et de son environnement (Elcimai Environnement)

Compartment environnemental	Description de l'état initial du site et de son environnement	Evaluation de l'enjeu
<b>Environnement proche</b>	<p>La base des Installations Classées recense 11 ICPE en exploitation soumises au régime d'autorisation ou enregistrement dans un rayon de 1 km autour du site. Aucune installation classée SEVESO répertoriée à proximité du secteur d'étude.</p> <p>Aucun PPRT approuvé ou en cours d'approbation n'est identifié concernant le parc d'activités.</p> <p>Les habitations les plus proches sont situées à 450 m et un Hôtel est installé à plus de 270 m des limites de propriété Sud du site.</p> <p>Le voisinage est relativement bruyant (zone industrielle, sites industriels voisins). De plus, en bruit de fond la circulation routière (A16 notamment) est génératrice d'émissions sonores.</p>	Faible
<b>Contexte hydrologique</b>	<p>Le site est localisé dans une zone de plaine alluviale, soumise à une vulnérabilité hydrologique particulière, notamment vis-à-vis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du risque d'inondation, en lien avec les crues de la Somme ou les remontées de nappe ;</li> <li>▪ de la sensibilité des milieux aquatiques, impliquant une vigilance accrue sur la gestion des rejets et des eaux pluviales.</li> </ul> <p>Des ouvrages de gestion des eaux (bassins de rétention, séparateurs hydrocarbures, réseaux spécifiques) existent sur le site pour limiter les impacts sur l'environnement hydraulique local.</p>	Faible
<b>Contexte hydrogéologique</b>	<p>La planche d'ABBEVILLE 33 (2207) de l'atlas hydrogéologique de la Somme indique la présence de la nappe de la craie, au niveau de la Zone Industrielle, entre les courbes isopièzes +10 et +20m. La nappe est donc présente à une profondeur de l'ordre de +30 à +40m par rapport au terrain du site (altitude topographique considérée à +50m).</p> <p>Cinq captages d'eau pour les collectivités publiques sont localisés à proximité de la zone d'étude.</p>	Faible

Compartiment environ-nemental	Description de l'état initial du site et de son environnement	Evaluation de l'enjeu
	<p>Les sites de Lactinov Abbeville et Babydrink ne sont inclus dans aucun périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable.</p> <p>Selon la carte régionale des zones de répartition des eaux en Hauts-de-France (bassin Artois Picardie), le site du projet n'est pas concerné par aucune zone de répartition des eaux.</p> <p>Le suivi piézométrique et les données disponibles n'indiquent pas de pollutions des eaux souterraines.</p>	
<b>Contexte topographique</b>	<p>Le site LACTINOV est situé en partie haute d'Abbeville, les altitudes référencées au niveau de la Zone Industrielle (carte I.G.N. au 1/25000ème) varient de 45m à 56m, on note une altitude de 52m au niveau de la Départementale D153 (Route de VAUCHELLES).</p> <p>On peut observer une légère augmentation de l'altitude du Nord au Sud.</p>	Nul
<b>Sols / eaux souterraines</b>	<p>Le site présente actuellement une surface totale de 191 768 m<sup>2</sup>, dont 101 429 m<sup>2</sup> perméables et 90 339 m<sup>2</sup> imperméables. Le taux global d'imperméabilisation s'élève ainsi à 47 %, contre 53 % de surfaces perméables.</p>	Faible
	<p>Le site étudié est recensé dans la base de données BASIAS sous les références PIC8003157 et PIC8003736, respectivement en lien avec son historique industriel et avec une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers installée temporairement dans les années 90 pour la construction de l'autoroute (A16).</p> <p>Aucune pollution avérée n'est recensée au droit du site dans la base de données BASOL (Géorisques). Or, les données recueillies au sein du rapport de base réalisé par GINGER BURGEAP en février 2024 montrent que la qualité des sols / des eaux au droit du site étudié pourrait être dégradée par le site lui-même.</p>	Modéré
<b>Milieus naturels</b>	<p>Les sites protégés ou présentant un intérêt pour la biodiversité, listés ci-dessous, ont été identifiés dans un rayon de 5 km autour du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 site Natura 2000</li> <li>▪ 3 ZNIEFF de type I</li> <li>▪ 2 ZNIEFF de type II</li> <li>▪ 1 Parc naturel régional (PNR)</li> </ul> <p>En raison de sa localisation, le site n'est directement ni indirectement concerné par aucune de ces zones.</p>	Nul
<b>Faune – Flore - Habitats</b>	<p>L'enjeu majeur du site concerne la présence du hérisson, qui utilise la zone de LACTINOV BABYDRINK comme habitat de reproduction (boisement et haie au nord) et comme zone d'alimentation (prairie).</p> <p>Les enjeux modérés concernent les habitats de boisement et de haie, ainsi que la présence d'une espèce végétale exotique envahissante, tous localisés au nord du site.</p> <p>Aucune zone humide n'a été identifié sur le site, ni à proximité immédiate.</p>	Fort

Compartiment environ-nemental	Description de l'état initial du site et de son environnement	Evaluation de l'enjeu
<b>Continuités écologiques</b>	<p>Les principaux axes de déplacement écologique se situent dans les secteurs ouest et nord du périmètre étudié. À proximité immédiate du site, la connectivité repose davantage sur la trame verte, grâce à la présence de haies, de petits fourrés et de zones de végétation qui favorisent les continuités terrestres. En revanche, l'absence de cours d'eau ou de plans d'eau à proximité directe limite fortement le développement de la trame bleue, réduisant ainsi les possibilités de circulation des espèces inféodées aux milieux aquatiques.</p> <p>La zone d'étude n'est concernée par aucun élément du SRCE de Picardie.</p> <p>La zone d'étude n'est pas concernée par des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques identifiés au sein du SRADDET.</p>	Faible
<b>Paysage</b>	<p>L'urbanisation résidentielle reste relativement distante, concentrée vers le centre-ville d'Abbeville, ce qui confère à la zone une vocation majoritairement industrielle et logistique, insérée dans un contexte paysager ouvert à dominante agricole.</p> <p>L'environnement immédiat du site se compose ainsi d'un tissu industriel homogène dans toutes les directions (nord, sud, est et ouest), au sein d'un paysage à relief peu marqué. L'autoroute A16 se situe à environ 250 mètres des limites du site.</p>	Faible
<b>Patrimoine</b>	<p>L'installation ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique. En revanche, elle est implantée en zone de présomption de prescription archéologique, c'est-à-dire dans un secteur où les projets d'aménagement susceptibles de modifier le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables à leur réalisation.</p> <p><b>Dans le cadre de l'instruction des permis de construire délivrés au début de l'année 2025, il a été acté que le projet ne fera pas l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.</b></p>	Nul
<b>Trafic</b>	<p>En 2024, le trafic moyen journalier annuel (TMJA) enregistré au niveau de l'A16 à son passage à l'est de la commune est de 14 314 véhicules, dont 916 PL (6,4%).</p> <p>Compte tenu des flux enregistrés au niveau du réseau routier environnant, et partant de l'hypothèse que les arrivées et les départs sont repartis de manière homogène (25%) entre les principaux axes routiers considérés, les flux de trafic journaliers (1 847/6) engendrés par l'activité de LACTINOV représentent actuellement entre 0,6 – 1,6 % des TMJA dans le secteur, selon les axes.</p>	Faible
<b>Qualité de l'air</b>	<p>Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, l'état initial de la qualité de l'air est caractérisé par des émissions modérées à importantes de NO<sub>x</sub>, particules (PM10, PM2,5), COV non méthaniques (COVNM), NH<sub>3</sub>, selon les zones de densité urbaine et les axes routiers fréquentés, ainsi que par une empreinte GES significative liée aux transports, au chauffage et à l'agriculture locale.</p> <p>Sur le site, les rejets canalisés proviennent des installations de combustion, à savoir 2 chaudières vapeur de 6,4 MW qui sont situées dans la chaufferie LAA, une chaudière de 2,7 MW située sur le site BBD, un générateur d'eau chaude de 105 kW implanté sous la préparation</p>	Faible

Compartiment environ-nemental	Description de l'état initial du site et de son environnement	Evaluation de l'enjeu
	<p>commande et une nouvelle chaudière de 3 MW installée dans le cadre du projet d'extension.</p> <p>Le dernier contrôle des rejets atmosphériques de LACTINOV ABBEVILLE a été réalisé le 16 mars 2022 par l'APAVE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral de 2007 et valeurs limites de l'AM 2018 ;</li> <li>▪ La vitesse d'éjection des gaz de combustion est inférieure à 5m/s,</li> <li>▪ Les résultats sont inférieurs aux valeurs limites d'émission de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote.</li> </ul>	
<b>Consommation en eau</b>	<p>Depuis 4 ans, LACTINOV a mené des actions fortes sur l'optimisation des consommations en travaillant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le remplacement d'installations par des refroidissements en circuits fermés</li> <li>▪ La mise en place de tours adiabatiques</li> <li>▪ La recherche de fuite sur les réseaux enterrés</li> <li>▪ L'optimisation des cycles de nettoyage en place des process avec l'aide de 2 cabinets spécialisés.</li> </ul> <p>Ces travaux ont permis une baisse de 8% des volumes prélevés depuis 2019 sur les sites LACTINOV Abbeville et BABYDRINK.</p>	Modéré
<b>Rejets aqueux</b>	<p>L'installation LACTINOV ABBEVILLE dispose des 6 points de rejets suivants, deux pour les eaux domestiques, deux pour les eaux pluviales et un pour les eaux résiduaires, de purges et polluées.</p> <p>Pour les eaux résiduaires et pluviales, les résultats d'autosurveillance et d'analyse de 2025 et 2024 montrent que l'ensemble des valeurs limites sont respectées.</p>	Faible
<b>Consommation énergétique</b>	<p>Le bilan de la consommation énergétique du site reste constant depuis 2020, avec une consommation moyenne de <b>gaz</b> d'environ <b>25 200 500 Kw</b> et une consommation moyenne de <b>électricité</b> d'environ <b>19 173 500 Kw</b>.</p>	Faible
<b>Production de déchets</b>	<p>Bien que la production de déchets sur le site puisse afficher des pics ponctuels liées à l'augmentation du nombre de références produits (générant plus de déchets en raison du nombre d'analyses qualités plus fréquentes), cette production est globalement constante et maîtrisée depuis 2013, grâce aux diverses actions mises en place dans le cadre de l'amélioration continue.</p>	Faible
<b>Nuisances Bruit, vibrations, olfactives et lumineuses.</b>	<p>On ne recense aucun établissement sensible de type hôpital, école, maison de repos... au voisinage immédiat du site. Les habitations les plus proches sont situées à 450 m et un Hôtel est installé à plus de 270 m des limites de propriété Sud du site.</p> <p>Le voisinage est relativement bruyant (zone industrielle, sites industriels voisins). De plus, en bruit de fond la circulation routière (A16 notamment) est génératrice d'émissions sonores.</p> <p>Les installations de LACTINOV ABBEVILLE et BABYDRINK ne disposent pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site.</p> <p>Aucune ZER n'est impactée par le bruit des installations.</p>	Faible

Compartiment environ-nemental	Description de l'état initial du site et de son environnement	Evaluation de l'enjeu
	<p>L'ensemble des valeurs limites en limites de propriété sont respectées, de nuit comme de jour.</p> <p>Les activités de LACTINOV ne sont pas de nature à engendrer des nuisances significatives en termes d'odeurs, poussières ou émissions lumineuses.</p> <p>Le silo de stockage des boues de la station d'épuration interne est susceptible d'être à l'origine d'émissions odorantes via son évènement de respiration. Afin de limiter ces nuisances, il est équipé d'un dispositif de traitement de l'air par filtration sur charbon actif.</p>	
<b>Risques Naturels</b>	<p><b>Inondation</b> : Les sites ne sont pas localisés en zone inondable, hors-périmètre du PPRi.</p> <p><b>Retrait-gonflements des argiles</b> : le secteur, concernant partiellement la parcelle, est concerné par une exposition faible à cet aléa.</p> <p><b>Risque sismique</b> : Dans le cadre du nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011, le site est situé en zone de sismicité 1 : niveau très faible.</p>	Faible
<b>Risques technologiques</b>	<p><b>Installations à haut risque</b> : Aucune installation classée SEVESO n'est répertoriée au sein de la ZAC ni à proximité du secteur d'étude. Aucun PPRT approuvé ou en cours d'approbation n'est identifié concernant le parc d'activités.</p> <p><b>Transport de matières dangereuses</b> : Après consultation de la carte IGN d'Abbeville et de la carte interactive des risques industriels et technologiques disponible sur Géorisques, aucune ligne haute tension ne traverse les sites LACTINOV. Une ligne à haute tension est située à 2km au Nord et s'étend vers l'Est (poste électrique localisé à environ 3km au Sud-est).</p> <p><b>Risque foudre</b> : Les dernières études datant de 2011 (Lactinov Abbeville) et 2015 (Babydrink), une mise à jour a été nécessaire dans le cadre du dossier de demande d'autorisation relatif au projet. Elles sont jointes en annexe de l'étude des dangers.</p>	Faible

**En conclusion, l'analyse de l'état initial de l'environnement montre que la zone d'étude ne comporte pas d'enjeux environnementaux significatifs ni de sensibilités particulières, hormis les enjeux en matière de biodiversité, relatifs à la présence du Hérisson d'Europe et d'une espèce végétale exotique envahissante, tous localisés au nord du site.**

## **Chapitre 5**      **Analyse des incidences du projet sur l'environnement**

Ce chapitre a pour objet d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement, conformément à l'article R.181-14 du code de l'environnement.

Il s'agit notamment de comparer les incidences de l'installation nouvellement créée par rapport à la situation initiale.

Tableau 6 : Analyse des incidences environnementales du projet d'extension des sites LACTINOV Abbeville et BABYDRINK

Compartiment environnemental	Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
<b>Milieu humain</b>	<p>Le projet consiste en un réaménagement du site existant, sans extension du périmètre d'exploitation ni modification significative des activités. Aucune évolution notable des nuisances n'est à prévoir, y compris en ce qui concerne le trafic, dont l'incidence reste négligeable.</p> <p>Par ailleurs, le projet entraînera une augmentation du nombre de postes liés à son exploitation, avec des effectifs cibles estimés à 248 (LAA) et 108 (BBD).</p> <p>La création de 66 nouveaux postes se traduit ainsi par une incidence favorable sur l'économie locale, à travers la création d'emplois directs et le renforcement de l'activité sur le territoire.</p>	Positif
<b>Incidences sur l'urbanisme</b>	<p>Le projet vise l'extension d'installations existantes au sein du site, sans extension du périmètre d'exploitation. Il n'a donc pas d'impact négatif sur la consommation d'espace puisqu'il réutilise le foncier existant.</p> <p>Le projet ne présente aucune incidence au regard des usages prévus par les documents d'urbanisme applicables aux parcelles concernées.</p>	Nul
<b>Incidences sur le milieu humain</b>	<p>Le projet consiste en un réaménagement du site existant, sans extension du périmètre d'exploitation ni modification significative des activités.</p> <p>Le projet n'a donc pas d'incidence particulière sur le milieu humain.</p>	Nul
<b>Incidences au regard de l'accès au site et circulation interne</b>	<p>Les aménagements prévus dans le cadre du projet n'induisent pas de modification des accès existants. En complément, une voirie périphérique pompier sera aménagée à l'est de l'établissement Babydrink, reliant l'accès sud (route des Deux Vallées) à la station d'épuration en contournant le site par l'est.</p>	Faible

Compartiment environnemental		Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
		Le projet n'a donc pas d'incidence particulière sur l'accessibilité au site, et une incidence faible (positive) au regard de la circulation interne.	
<b>Incidences sur la Faune-Flore et le milieu naturel</b>	<b>Zones d'intérêt ou protégés (ZNIEFF/ Natura 2000)</b>	Le projet concerne un site existant, inscrit dans une zone industrielle. Quatre zones d'intérêt ou protégée de type ZNIEFF et 3 sites Natura 2000 sont localisées dans un rayon de 5 km autour du site. En lien étroit avec ces sites, un vaste site RAMSAR est localisé à environ 2,5 km à l'ouest du site.  Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones d'intérêt écologique ni ni les zones humides protégées sur le territoire.	Nul
	<b>Zones humides</b>	Aucune zone humide n'a été identifiée selon le critère floristique et pédologique.  Le projet n'a donc aucun impact sur cette thématique.	Nul
	<b>Continuités écologiques</b>	Compte tenu de l'étendue très réduite du projet au sein du site existant et de sa localisation par rapport aux éléments de la trame verte et bleue identifiés dans le SRCE, aucun impact sur la continuité écologique dans le secteur d'étude n'est prévu.  Le projet n'aura pas d'incidences sur les continuités écologiques identifiées au niveau du secteur.	Nul
	<b>Incidences faune, flore et habitats</b>	Sous réserve de la bonne mise en oeuvre des mesures et de l'entretien régulier des plantations, les fonctionnalités écologiques du site pourront être préservées. La mise en place des mesures permettra de diminuer de manière significative les impacts du projet sur l'ensemble des enjeux faunique et floristiques abordées.  Après la mise en place de ces mesures, les incidences sont jugées comme étant faibles à très faibles.  Ainsi, aucune demande de dérogation « espèces protégées » ne semble nécessaire sous réserve de la bonne mise en place des mesures préconisées.	Faible

Compartiment environnemental		Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
<b>Incidences sur le trafic</b>		En effet, le projet d'extension devrait entraîner la circulation d'environ <b>142 véhicules supplémentaires par semaine</b> , dont 100 VL, correspondant à une augmentation globale du fret d'environ 7%. Toutefois, compte tenu de la répartition du trafic généré par LACTINOV sur les axes routiers environnants (cf.Chapitre 5 – 5/ de l'étude d'incidences), l'incidence nette du projet d'extension sur le réseau routier du secteur peut être jugée négligeable.	Faible
<b>Incidences sur le paysage</b>		Les dispositions architecturales et paysagères retenues permettent une <b>insertion harmonieuse du projet dans son environnement</b> , tout en affirmant une <b>cohérence visuelle et fonctionnelle</b> entre les deux sites industriels.  L'incidence attendue du projet au regard des enjeux paysagers peut être jugée faible.	Faible
<b>Incidences sur l'eau</b>	<b>Approvisionnement et usage de l'eau</b>	Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 octobre 2024, LACTINOV s'est engagé à mener une étude technico-économique visant à optimiser la gestion globale de l'eau sur son site. Avec l'objectif d'une diminution de 10 % d'ici 2027 par rapport à la limite maximale annuelle de prélèvement fixée par l'arrêté.  Par ailleurs, un plan d'actions « sécheresse » sera établi. <b>Les modifications prévues dans le cadre du projet d'extension du site ne sont pas susceptibles d'entraîner une augmentation notable des besoins en eau de l'installation.</b>  En conclusion, le projet n'aura pas d'incidence particulière sur la consommation d'eau.	Nul
	<b>Rejets aqueux</b>	<b>Gestion des flux : Le projet n'induit pas de modifications majeures sur le volet assainissement.</b> Les volumes de rétention incendie supplémentaires liés à l'activité de Babydrink sont intégrés dans le dimensionnement des nouveaux bassins. Concernant le site de LACTINOV Abbeville, le magasin grande hauteur dispose de sa propre solution autonome de rétention incendie (l'ensemble du volume de liquide au sein de ce dernier pourra être mis en rétention grâce à un mur de rétention de 0,78 m de hauteur au minimum), tandis que le magasin d'emballages sera raccordé au réseau existant.	Faible

Compartiment environnemental		Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
		<p>Les modifications projetées n'auront également aucune incidence nette sur les effluents, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.</p> <p><b>Qualité des rejets : Conformément aux dernier APC du 18/08/2025, les rejets pré-traités sur le site respectent les VLE prescrites par cet AP.</b></p> <p>En conclusion, le projet n'aura pas d'incidence particulière au regard des rejets aqueux.</p>	
Incidences sur les sols et sous-sols	<b>Pollution des sols/ eaux souterraines</b>	<p>Le rapport de base GINGER de 2024 a été revu en septembre 2025 (joint en pièce 10 du dossier DDAEU).</p> <p>Bien que la concentration de certains polluants ait été jugée significative au niveau de certains sondages, les secteurs d'implantation des nouveaux bâtiments et bassins ne sont pas concernés.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, les évolutions introduites par le projet ne sont pas susceptibles d'aggraver le risque de pollution des sols et des eaux souterraines qui reste faible, et peuvent même être considérées comme favorables, compte tenu de la réduction du nombre de substances potentiellement polluantes (29 contre 35 précédemment).</p>	Faible
	<b>Imperméabilisation</b>	<p>L'analyse du bilan des surfaces imperméabilisées met en évidence une augmentation du taux d'imperméabilisation, passant de 47 % en 2024 à 56 % en 2026, soit une évolution de 19 %. Cette progression, bien que significative, ne remet pas en cause l'équilibre entre les espaces verts et les surfaces bâties au sein du périmètre du projet. Par ailleurs, le projet n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels ou agricoles.</p> <p>Par conséquent, l'incidence du projet sur l'imperméabilisation des sols est considérée comme faible.</p>	Faible
<b>Incidences sur la qualité de l'air</b>		<p>Dans le cadre du projet il est prévu l'ajout d'une nouvelle chaudière de 3MW (gaz) qui respectera les valeurs fixées par l'AP 2007 et dont le contrôle sera intégré au programme d'autosurveillance.</p> <p>S'agissant des émissions liées au trafic routier, l'analyse des données présentées au paragraphe 5/ de l'étude d'incidence montre que l'incidence du projet d'extension sur les</p>	Faible

Compartiment environnemental	Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
	<p>flux de circulation du secteur demeure très faible, avec une augmentation inférieure à 2 % sur les principaux axes (D925, D1001, A16).</p> <p>En conséquence, l'impact du projet d'extension sur la qualité de l'air peut être considéré comme non significatif à l'échelle locale.</p>	
<b>Nuisances</b>	<p><b>Bruit et vibrations :</b> Le projet n'introduisant aucune nouvelle activité extérieure sur le site, et compte tenu de l'ambiance sonore déjà dégradée, il ne devrait pas engendrer de nuisances supplémentaires vis-à-vis des enjeux identifiés dans son environnement proche.</p> <p>En conclusion, le projet n'aura pas d'incidence particulière au regard des nuisances sonores.</p> <p><b>Autres (odeurs, poussières, émissions lumineuses) :</b> Dans le cadre du prétraitement des eaux, la filière boue est notamment composée d'un stockage en phase liquide. Ce silo de stockage des boues (dimensionné pour faire face à dix jours de production) peut être à l'origine d'émissions odorantes depuis l'évent de respiration.</p> <p>Le projet d'extension n'est pas de nature à engendrer des nuisances supplémentaires en termes d'odeurs, poussières ou émissions lumineuses.</p>	Nul
<b>Incidences sur la production de déchets</b>	<p><b>En phase exploitation :</b> Compte tenu de la nature des modifications prévues dans le cadre du projet, et en particulier de l'augmentation significative des volumes de stockage, une hausse sensible des flux de déchets issus de cette activité ainsi que de l'activité de conditionnement est à prévoir. Sont notamment concernés les déchets de bois provenant des palettes, les rebuts, les bouteilles valorisables, ainsi que les emballages et autres matières associées.</p> <p><b>En phase chantier :</b> Ainsi, le site global présente un excédent total de 25 891 m<sup>3</sup> de matériaux.</p> <p>L'objectif est donc de réemployer un maximum de ces terres sur place afin de limiter les coûts et les impacts environnementaux liés à leur évacuation, notamment en envisageant une valorisation de la craie issue des déblais.</p>	Faible

Compartiment environnemental	Incidence potentielle	Evaluation du niveau d'incidence après mesures ERC
	Le projet aura une incidence modérée en termes de production de déchets.	
<b>Incidences sur la consommation énergétique</b>	<p>Bien qu'une légère augmentation puisse être attendue en raison de l'extension des bureaux (avec un étage supplémentaire), l'amélioration significative de la performance énergétique des équipements de la nouvelle ligne de conditionnement permettra de compenser cet impact.</p> <p>Le projet modificatif aura une incidence faible sur la consommation énergétique.</p>	Faible
<b>Incidence en termes de risques sanitaires</b>	<p>Le projet ne présente pas de risque sanitaire particulier, dans la mesure où aucune augmentation significative n'est prévue au regard des rejets atmosphériques et aqueux ou des nuisances sonores par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Des sondages et une analyse de sol ont été réalisés dans le cadre du Rapport de base en 2024, n'ayant pas retenu de risques vis-à-vis des tiers.</p> <p>L'absence de risque sanitaire est donc confirmée dans le cadre du projet compte tenu des mesures qui sont et seront mises en place pendant la phase chantier.</p>	Nul
<b>Incidences vis-à-vis des risques naturels ou technologiques</b>	<p>Le site n'est pas concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des risques majeurs naturels</li> <li>✓ L'aléa inondation</li> <li>✓ Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur les communes</li> <li>✓ Une ligne haute tension / gazoduc ou oléoduc traversant le site</li> </ul> <p>La zone industrielle est alimentée par un réseau gaz en canalisations de 100 mm (Pression : 4 bars et 12 bars route de Vauchelles). Le réseau gaz est enterré (en PEHD) et distribué à l'ensemble des installations consommatrices (chaufferie,...).</p> <p>En ce qui concerne les éventuelles incidences négatives du projet sur l'environnement, liées à sa vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures, aucune évolution n'est à anticiper au regard des caractéristiques du projet.</p>	Nul

# Chapitre 6 Synthèse des mesures d'évitement, réduction ou compensation prévues dans le cadre du projet

## 1/ Synthèse des mesures ERC et de suivi et des niveaux d'incidences résiduelles

Le tableau suivant synthétise les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les incidences du projet, ainsi que les mesures de suivi associées, le cas échéant.

*Tableau 7 : Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et compensation (C) retenues, mesures de suivi (S) associées et niveaux d'incidences environnementales résiduelles*

Thématique	Mesures ERC et de suivi retenues en phase chantier ou lors de la conception du projet	Mesures ERC et de suivi retenues en phase exploitation
<b>Mesures relatives à la faune, la flore, le milieu naturel, et la protection de la biodiversité.</b>	<p>E : Adaptation de l'emprise du nouveau bassin pour éviter le boisement existant,</p> <p>R : Limitation de l'emprise du chantier au périmètre du projet ou des secteurs déjà aménagés du site industriel.</p> <p>R : Respect des cycles biologiques des espèces pour l'exécution des travaux.</p> <p>R : Mise en défens – barrières anti-retour à positionner au niveau du boisement afin d'empêcher les espèces le retour dans la zone à risque.</p> <p>R : Plantation d'un bosquet d'arbres en remplacement de la suppression de 6 individus.</p> <p>R : Créations d'habitats pour le hérisson afin de fixer la population dans des zones sécurisées,</p> <p>R : Mise en place de grillages adaptés de protection (à mailles fines, perméables, occultant)</p> <p>R : Limitation de la pollution lumineuse (Intensité, orientation, verres protecteurs, LED, horaires, ...)</p>	<p>R : Gestion raisonnée des espaces verts (Taille tardive, absence de produits phytosanitaires)</p>

Thématique	Mesures ERC et de suivi retenues en phase chantier ou lors de la conception du projet	Mesures ERC et de suivi retenues en phase exploitation
<b>Mesures d'insertion paysagères et de cohérence architecturale</b>	<p>R : Bardage métallique vertical de teinte gris clair confère une impression de légèreté et favorise une intégration douce dans le paysage.</p> <p>R : Cohérence visuelle entre les 2 sites grâce à l'alternance de nuances de gris (clair, moyen, foncé).</p> <p>R : Choix de volumes, de matériaux et de teintes harmonisés.</p> <p>Traitement architectural spécifique des bureaux en teinte « effet bois » valorisant l'entrée du site.</p>	
<b>Mesures de protections de la ressource en eau</b>	<p>R : L'organisation de la production pour l'optimisation les consommations en énergies et en eau a été revue. De ce fait, cela a permis d'optimiser et de supprimer un nettoyage par ligne par semaine, avec un gain estimé entre 30 à 40 000m3 d'eau/an.</p>	<p>Une <b>étude technico-économique</b> relative à l'optimisation de la gestion globale de l'eau sur le site sera réalisée courant 2025 visant la limitation des usages de l'eau et la réduction des prélèvements d'eau de manière pérenne, avec pour objectif une diminution de 10 % d'ici à 2027, par rapport à la limite maximale annuelle de prélèvement fixée à l'article 4 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 octobre 2024.</p> <p>Un <b>plan d'actions « sécheresse »</b> sera également établi avant le 21 juillet 2025, dans le respect des exigences de l'APC du 21 octobre 2024.</p> <p>Les consommations en eau sont suivies quotidiennement. Les indicateurs et écarts sont discutés mensuellement en réunion qualité, avec recherche de solutions d'amélioration.</p> <p>S : Des <b>indicateurs</b> sont réalisés mensuellement pour la consommation en eau, qui sont ramenés au litre de lait.</p> <p>L'eau utilisée pour le process est réduite au strict nécessaire, par la supervision des process.</p>
<b>Mesures pour la protection des sols et sous-sols</b>	<p>R : Bassins de rétention E inc dimensionnés selon les besoins identifiés</p> <p>R : Gestion maîtrisée des eaux d'extinction incendie (vannes de confinement)</p>	<p>S : Mise en œuvre d'une surveillance périodique des eaux souterraines, à une fréquence de cinq ans, afin de vérifier la qualité du milieu souterrain du site.</p>

Thématique	Mesures ERC et de suivi retenues en phase chantier ou lors de la conception du projet	Mesures ERC et de suivi retenues en phase exploitation
<b>Mesure pour la prévention des nuisances</b>	<p>R : Les travaux seront réalisés en horaires de jour du lundi au vendredi afin de limiter les nuisances à des horaires fixes</p> <p>E : un bassin de 1400m<sup>3</sup> utiles permet d'homogénéiser les effluents des deux sites, et de tamponner les à-coups hydrauliques et stocker les effluents pendant des épisodes pluvieux jusqu'à concurrence de 700 m<sup>3</sup>. Ce bassin est aéré par des surpresseurs d'air via un réseau de diffusion type moyennes bulles, pour éviter toute fermentation.</p> <p>E : Le silo stockage des boues en phase liquide est équipé d'un système de filtration par charbon actif. L'absence d'odeur est d'ailleurs présentée par les fournisseurs comme l'un des points forts du système.</p>	<p>R : La valorisation des boues odorantes est externalisée.</p>
<b>Mesures concernant la consommation d'énergie</b>	<p>E : L'utilisation de l'éclairage naturel dans les zones de production,</p> <p>R : L'installation de lampes basse consommation, notamment des candélabres extérieurs à LED,</p> <p>R : L'emploi de matériels modernes conformes aux normes en vigueur.</p>	<p>S : Suivi mensuel des indicateurs de consommation de gaz et électricité.</p>
<b>Mesures concernant la production de déchets</b>	<p>R : Concernant les terres excavées pour le creusement du bassin et des fondations du bâtiment de conditionnement, elles seront traitées par les filières adaptées</p> <p>R : Réemploi d'un maximum des terres déblayées sur place (création de talus) si leur qualité le permet..</p> <p>R : Valorisation de la craie issue des déblais.</p>	<p>R : Tri des déchets valorisables</p> <p>R : Stockage sur des aires étanches</p> <p>R : Evacuation et traitement conformément à la réglementation en vigueur.</p>

Thématique	Mesures ERC et de suivi retenues en phase chantier ou lors de la conception du projet	Mesures ERC et de suivi retenues en phase exploitation
<b>Mesures vis-à-vis du trafic des poids lourds</b>	R : Revêtement adapté des voiries.	R : En cas d'attente sur site, les chauffeurs veilleront systématiquement à stopper leur moteur, R : Les opérations de chargement et déchargement s'effectueront moteur éteint en période diurne uniquement, R : Les véhicules respecteront les normes européennes en vigueur et seront bien entretenus, R : Circulation sur des voiries adaptées et en bon état, R : Limitation de l'utilisation d'avertisseurs sonores.

## Chapitre 7 Remise en état du site

Conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6, de la partie réglementaire du code de l'environnement Livre V – Chapitre I, le site sera remis en état au moment de la cessation définitive d'activité du bâtiment.

Le préfet sera informé de la fermeture du site 3 mois avant sa survenue.

Au moment de la notification prévue au I de l'article R. 512-39-1 du code de l'environnement, tous les documents, rapports et plans sur la situation environnementale du site seront transmis aux autorités compétentes. Ils seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

A la fin d'exploitation du site, les installations susceptibles d'être source de risques pour les personnes et l'environnement seront démontées, évacuées ou neutralisées conformément à la réglementation en vigueur.

La mise en sécurité du site sera ainsi assurée, conformément aux articles R 512-75-1 et suivants du Code de l'Environnement, par :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux (ammoniac, acides, huiles, carburants, etc.) ;
- l'élimination et l'évacuation de l'ensemble des déchets ;
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes (notamment bassin de rétention) ;
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Le site sera remis en état de manière à être conforme au **PLUi** en vigueur et retrouvera ainsi une vocation « **urbanisable** ». Les modalités d'exploitation et de réhabilitation prévues ne compromettent pas la possibilité d'une urbanisation ultérieure et ne feront obstacle à aucune implantation future.